



CDEN du 08 février 2018 – Carte scolaire de la Rentrée Scolaire 2018

<p>26 Ouvertures (dont 6 provisoires), 3 ouvertures à suivre</p>	<p>13 Fermetures - 5 fermetures « à suivre » (classes fermées, collègues en mesure de carte scolaire)</p>
<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES Cessy Ecole du Verger 9^{ème} classe</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS Bourg Les Dîmes (5^{ème}, moyen provisoire maintenu)</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES Ferney-Voltaire Jean Calas 7^{ème} (+0,08 décharge) Villars les Dombes 13^{ème} (à suivre)</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES EN REP ET REP+ Jean Moulin la Victoire 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES Z.S Ville de Bourg-en-Bresse 2 écoles à définir (à suivre)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES Vieu d'Izenave 4^{ème} classe (moyen provisoire) Etrez 5^{ème} classe Saint-Jean-De-Niost 6^{ème} classe Miribel-Jean de la Fontaine 7^{ème} classe Saint-Etienne-sur-Chalaronne 8^{ème} classe (+0,08 décharge) Bourg-en-Bresse Charles Jarrin 10^{ème} classe Massieux 10^{ème} classe La Diamanterie Saint-Genis (4 transferts : 2 du Lion, 2 du Jura - +5^{ème} classe, +0.25 décharge) Villieu-Loyes-Mollon (11^{ème} classe, moyen provisoire maintenu)</p>	<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES Poncin 4^{ème} classe St-Etienne du Bois 3^{ème} (à suivre)</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP La Forge-Oyonnax 6^{ème} classe (à suivre)</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES Ceyzériat 9^{ème} classe Montmerle-Sur-Saône 9^{ème} classe La Forge-Oyonnax 14^{ème} et 15^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES REP ET REP+</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES Z.S.</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES Beauregard 4^{ème} classe (-0.25 décharge) Brens 6^{ème} classe Buellas 7^{ème} classe (à Suivre) retirée Foissiat 8^{ème} classe (-0.08 décharge) Jasseron 8^{ème} classe Grièges 7^{ème} classe Val Revermont 12^{ème} classe Farges 5^{ème} classe (à suivre) Villebois 5^{ème} classe (à suivre) Gorrevod 4^{ème} classe (à suivre -0.08 décharge)</p>

<p>St Genis Boby Lapointe 15^{ème} classe. Miribel H. Deschamps (moyen provisoire maintenu)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES R.E.P.-R.E.P.+</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ZS Bellegarde-René Rendu (moyen provisoire maintenu mais pas forcément sur René Rendu)</p> <p>ECOLES EN RPI Certines-La Trancliere 7^{ème} classe Brénaz Virieu 3^{ème} classe (moyen provisoire)</p>	<p>Izernore 11^{ème} classe (à suivre) retirée Jassans mairie 16^{ème} classe</p> <p>ECOLES PRIMAIRES R.E.P.-R.E.P.+</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ZS Montluel St Exupéry 14^{ème} classe</p> <p>ECOLES EN RPI</p>
--	--

Implantation d'emplois liés au dédoublement des CE1 sur Oyonnax :

La Forge
Louis Armand
L'Eglisette
Pasteur Nord
Pasteur Sud
Jean Moulin la Victoire

Postes hors la classe permanente

- Transformation du poste Belley Jean Ferrat option G devient option E.
- Transformation de 8 TRZIL en TRZR brigade
- Suppression 1 poste CPC Politique de la ville
- Suppression 1 poste option C à Romans-Ferrari
- Suppression décharge coordonnateur IME Villereversure (0.50 poste)

Propos liminaires de la DASEN avant l'annonce de ses mesures de carte scolaire :

la démographie est en augmentation (+27 élèves)

+271 postes pour l'académie de Lyon, dont 14 postes pour l'Ain (15 postes pour la Loire, 242 postes pour le Rhône).

Priorité à l'Education Prioritaire avec un accompagnement des élèves qui étaient en CP « dédoublés », en CE1 (REP+) et un « dédoublement » des élèves de CP en REP (St Rambert en Bugey et quelques communes de la circonscription d'Oyonnax)

3 PDMQDC voient leur mission intégralement recentrée en CP ou CE1 dans le cadre du « dédoublement en REP+ et REP ».



Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer les conséquences de cette mesure, privant les autres niveaux du dispositif Plus de Maître, et notamment en maternelle où les interventions axées sur le langage, maîtrise indispensable pour entrer dans la lecture, seront supprimées.

La DASEN se félicite de maintenir 25 PDMQDC hors Education Prioritaire.

Les indicateurs de carte scolaire restent « inchangés », mais ces seuils indicatifs ne sont pas nécessairement respectés !

Le dédoublement des CP et CE1 ne consomme que 6 postes sur la dotation ! L'administration propose de dédouble ces classes sur les temps des apprentissages fondamentaux, ce qui permet « d'économiser » des postes. La DASEN nous répond qu'elle prend en compte les locaux et les cohortes d'élèves, qui ne sont pas nécessairement conséquents... Pour le SNUipp-FSU, cette mesure à grand coup de renforts médiatiques n'est pas à la hauteur des annonces ministérielles. Par ailleurs, cette organisation de dédoublement sur les seuls temps des apprentissages fondamentaux nécessitera de placer ces apprentissages l'après-midi dans certains cas.



Le SNUipp-FSU a alerté la DASEN sur les besoins de création d'**ULIS collège** dans les secteurs de Bellegarde, de Belley et sur les lycées du secteur d'Oyonnax. L'administration sera « attentive » ... Par ailleurs, elle nous informe de la création dans le secteur de Belley d'une ULIS école... **dans le privé !**



Le SNUipp-FSU a interpellé le CDEN sur toutes les situations où les écoles dont les effectifs sont à l'indicateur d'ouverture ou au-delà :

- Prévessin Moëns la Bretonnière
- RPI St-Trivier de Courtes
- Lancrans
- Villereversure
- St Jean de Thurigneux
- Gex Verte Campagne élém.
- Bourg-en-Bresse : Perrault, Baudin, Lazare Carnot, Saint-Exupéry, Daudet

Lors de la prochaine étape de la carte scolaire (juin 2018), nous reviendrons sur ces situations.



Le SNUipp-FSU regrette que les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs ! Réponse de la DASEN : ils « comptent » dans le cadre du dispositif.



Le SNUipp-FSU est intervenu pour faire le constat que les seules mesures concernant la brigade de remplaçants sont des transformations de poste alors que le nombre de journées non remplacées est important (592,5 pour la seule période 2 !).

Vœu proposé par la FSU :

Le CDEN de l'Ain réuni le 08 février 2018, ne peut accepter d'entériner le projet de carte scolaire et de la DHG des collèges.

La dotation de 14 postes allouée au département de l'Ain ne permet pas de couvrir les besoins : les ouvertures de classes sont limitées alors que certaines fermetures sont prononcées malgré des effectifs au-delà des indicateurs. Aucun poste de TR ou de RASED ne sera créé, pourtant les postes actuels ne suffisent pas !

Pour les collèges, pour quasiment 500 élèves supplémentaires, la DHG ne permettra aucune création de poste. Au contraire, 12 divisions vont disparaître.

Le CDEN demande une dotation exceptionnelle pour le département de l'Ain afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et la réussite de tous les élèves.

17 POUR, 0 CONTRE, 0 abstention, les autres votants ne prennent pas part au vote



Rythmes scolaires :

106 communes ont fait la demande de révision des rythmes.

57 d'entre elles n'ont pas de contraintes liées au transport et sont validées dès aujourd'hui.

Pour les 49 autres communes, leur demande sera validée une fois les problèmes de transport réglés avec le Conseil Général (validation en juin).